



# Avolsheim info

Bulletin d'information de la commune n°95 – Mai 2022

## Sommaire

Le mot du Maire	p. 1
Objet trouvé	p. 1
Elections législatives	p. 1
Commémoration du 8 mai	p. 1
Journée citoyenne	p. 2
Bien vivre à Avolsheim	p. 2
Les déchets	p. 2
Trottoirs et caniveaux	p. 2
Que se passe-t-il à l'école ?	p. 3
Les Lutins des Bois	p. 3
Recherche accompagnateur	p. 3
Déclaration de revenus	p. 3
Fête de Gym Avolsheim	p. 3
Etat civil	p. 4
Infos paroissiales	p. 4
Don du sang	p. 4
Marathon du vignoble	p. 4
Concours de pêche	p. 4
Coupe de l'éclairage public	p. 4

## Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers habitants.



Le 29 mars dernier, le Conseil Municipal d'Avolsheim a validé le compte administratif 2021 de la commune et a voté le budget primitif 2022. Les principaux projets pour cette nouvelle année seront la réfection du terrain de football ainsi que la mise en peinture des douches dans le club-house (déjà réalisées), la mise en place d'un nouveau colombarium au cimetière, ainsi que la création d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir, le démarrage des travaux de rénovation du bâtiment de la Wacht et de l'ancien dépôt de pain, l'agrandissement des parkings de l'école et du quai de la Bruche, et la mise à jour partielle du PLU.

Le bilan financier de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel 2022 sont consultables sur le site de la mairie ([www.avolsheim.fr](http://www.avolsheim.fr)).

Dans un contexte économique difficile et incertain, l'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale. En restant vigilants et en nous efforçant de limiter nos dépenses de fonctionnement, nous pourrions poursuivre la mise en œuvre de nos projets en conservant une situation budgétaire saine.

La foire aux plantes du 30 avril a connu un beau succès avec une forte fréquentation. Les exposants et les visiteurs interrogés ont été unanimes pour dire le plaisir qu'ils avaient de retrouver cette manifestation après 2 années de disette liée à la pandémie... Merci donc au club informatique et à l'Association des Amis d'Avolsheim d'avoir organisé l'événement et offert ainsi une belle animation pour le village.

Pour mémoire : la cérémonie d'hommage et de souvenir à l'Armistice de 1945 se déroulera le 8 mai prochain à 11 heures. Nous vous invitons tous à venir la célébrer avec nous.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Pascal GÉHIN

## OBJET TROUVÉ

Récemment, un lapin-doudou en peluche bleue a été trouvé près du parc Audéoud à Avolsheim. Son propriétaire peut le récupérer en mairie.



## TOUS AUX URNES !

Quelques semaines après l'élection présidentielle, vous serez à nouveau appelés à voter les **dimanches 12 et 19 juin prochains** pour les élections législatives destinées à élire les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale. Élus pour 5 ans, les députés sont les représentants de la nation (votent la loi et contrôlent l'action du gouvernement). Ils sont aussi les porte-paroles de leur circonscription auprès des services de l'état.



Le bureau de vote, installé à l'école du Schlotten, sera ouvert sans interruption de 8 h à 18 h (*fermeture une heure plus tôt que lors de l'élection présidentielle !*).

Pour participer au scrutin, vous devrez impérativement être inscrit sur la liste électorale d'Avolsheim (la date limite d'inscription en mairie est le vendredi 6 mai 2022) et vous présenter, le jour des élections, muni de votre carte d'électeur et de votre pièce d'identité.

Vous êtes absents les jours des élections et vous souhaitez tout de même voter ?  
Donnez procuration en ligne dès maintenant sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

## COMMÉMORATION 8 MAI 1945

Le Maire et les élus du conseil municipal d'Avolsheim ont le plaisir de vous convier toutes et tous à la cérémonie commémorative du 77<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 qui aura lieu le dimanche 8 mai à 11 h devant le monument aux morts.

À l'issue de la manifestation, le verre de l'amitié sera offert à tous. Il sera une belle occasion d'échanger en toute convivialité.



## JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne organisée le 26 mars a réuni 35 personnes sous un soleil radieux. Plusieurs chantiers ont été proposés :

- mise en place de gravier dans l'allée fleurie piétonne menant à l'église du Dompeter,
- arrachage des mauvaises herbes dans le cimetière,
- plantation de haies en lisière de la forêt de sapins longeant l'allée du Dompeter.



Cette dernière opération consistait à planter près de 250 arbustes et arbrisseaux de 13 espèces locales différentes (aubépines, noisetiers, sureaux noirs, cornouillers sanguins, églantiers ...), afin de renforcer la trame verte, favoriser la biodiversité et embellir le site par un bel écran végétal ponctué de fruticées.

Jacques Detemple (à genou au 1<sup>er</sup> rang à droite), directeur de l'association des « Haies Vives d'Alsace », partenaire de la commune pour ce projet, est venu superviser l'opération et expliquer aux participants la méthodologie de préparation du sol, de plantation, de paillage avec un feutre de chanvre et de pose de protections des jeunes plants contre les animaux friands de leurs écorces.

Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur et a permis à ceux qui le souhaitaient, de s'impliquer dans des actions de préservation et d'entretien des espaces naturels du village.

Pour les remercier de leur aide, la commune a offert le repas de midi aux participants, au cours d'un moment de convivialité et d'échanges apprécié de tous.

## LES DÉCHETS

Tous les déchets ne se recyclent pas de la même manière !!! Seuls les déchets ménagers sont autorisés dans votre poubelle, car généralement incinérés. Les autres déchets y sont interdits car polluants ! Ils doivent donc être traités dans les bonnes filières.

**Les piles, les batteries ou les ampoules** : elles sont recyclables via des filières spécialisées. Il existe de nombreux points de collecte dans les supermarchés, sans compter la déchetterie.



**Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie afin qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.



**Les déchets d'équipements électroniques** : Ils peuvent être ramenés à votre distributeur. Celui-ci a l'obligation de récupérer vos vieux appareils. Vous pouvez aussi en faire don à une association, les déposer dans une déchetterie ou un point de collecte. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique les anciens téléphones pour les reconditionner.



**Les résidus et emballages de peinture, produits chimiques** : ils doivent être déposés en déchetterie pour être traités en filière spécialisée.



**Les huiles alimentaires** : en très petite quantité, elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.



**Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : elles doivent être déposées dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.



**Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à prévenir votre garagiste pour vous assurer qu'il reprenne bien les anciens pneus.



## BIEN VIVRE ENSEMBLE À AVOLSHEIM

Avec le retour des beaux jours, nous avons tous envie de profiter de nos terrasses et jardins. Pour le bien-être de tous, rappelons que l'utilisation d'outils et d'appareils bruyants est strictement interdite

- les jours ouvrables avant 7 h et après 20 h,
- les samedis avant 8 h, entre 12 h et 14 h et après 19 h,
- les dimanches et jours fériés.



Par ailleurs, il est interdit brûler les déchets verts (végétaux secs ou humides), que ce soit à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur de jardin. Vos déchets végétaux peuvent être jetés à la déchetterie de Molsheim (ouverte du mardi au samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30) ou être compostés au fond du jardin.

Enfin, merci aux propriétaires de chien de ne pas laisser leur animal troubler la tranquillité des voisins par des aboiements répétés ou prolongés.

Nous comptons sur le civisme et le bon sens de chacun pour respecter ces règles simples et assurer ainsi un cadre de vie agréable à tout le monde.

## NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Bien qu'appartenant au domaine public, les trottoirs doivent être entretenus par les riverains. Aussi, chaque habitant, qu'il soit locataire ou propriétaire de son logement, est invité à nettoyer (désherber, balayer) les trottoirs et caniveaux jouxtant son terrain de façon à les maintenir en bon état de propreté. Dans le cas d'un immeuble collectif, c'est le syndic de copropriété qui assure l'entretien des trottoirs.

Rappelons par ailleurs que les habitants sont tenus d'élaguer les arbres et haies bordant leur propriété afin qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public, ne gênent pas le passage des usagers, ne présentent pas de risques pour les câbles des réseaux (électricité, téléphonie) et ne cachent pas les panneaux de signalisation.



**REMERCIEMENTS** : Grand merci à l'Association des Amis d'Avolsheim pour ses jolies décorations de Pâques et l'embellissement du village tout au long de l'année.



# Que se passe-t-il à l'école ?

## Le président du Schlotten

La classe de CP a réalisé un travail sur le thème des élections à l'occasion des présidentielles.

Chaque élève a réfléchi à un programme électoral pour se faire élire, puis nous avons mis en scène chacun d'eux dans une vidéo de campagne.

Pas moins de 266 votants (élèves et familles) ont participé. Les résultats ont été très serrés entre les 4 premiers. C'est dimanche 10 avril, à 20 h précises, que les élèves et parents ont pu découvrir le résultat du vote sur le blog de la classe.

Nous félicitons Aurélien BERNHART pour son élection !

Vous découvrirez le programme du président élu et le résultat officiel en flashant les QR-codes suivants.



## Un voyage inoubliable...



Les classes de CP et de CM1-CM2 du RPI sont revenues ravies de leur voyage du 4 au 8 avril au centre Bel Air à Quieux-Le Saulcy.

Une semaine placée sous le signe des activités sportives dont la Covid avait longtemps privées les élèves : initiation à l'équitation, VTT, courses d'orientation...



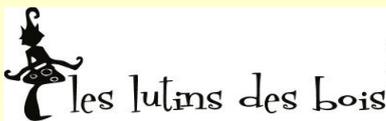
Ce fut aussi l'occasion pour les plus petits de gagner en autonomie et pour tous, de vivre des moments de partage inoubliables entre copains.

En flashant le QR-Code suivant, vous pourrez découvrir la bande annonce du film qui sera projeté aux familles le 6 mai.



Ecole primaire et maternelle - Groupe scolaire du Schlotten -

1 Route de Wolxheim - 67120 AVOLSHEIM - Tél. : 03.88.38.01.33 - email : [ecole-avolsheim@wanadoo.fr](mailto:ecole-avolsheim@wanadoo.fr)



C'est avec plaisir que nous entamons cette dernière période scolaire avant les grandes vacances. Le péri-scolaire continue son aventure à la découverte des animaux. En mai, nous apprécions la volupté des papillons !

Le printemps est arrivé, et avec lui les journées ensoleillées. Pensez donc à munir vos enfants d'un équipement beau temps : casquette et gourde pour le centre de loisirs. Mais la météo pouvant être capricieuse, la période est également propice au k-way, au cas où la pluie serait de la partie ! A bientôt au périsco !

Aurore, Sandra, Coralie, Barbara et Morgane.



## L'ÉCOLE RECHERCHE UN ACCOMPAGNATEUR

Dans le cadre du RPI, un transport scolaire est assuré entre les écoles d'Avolsheim et de Wolxheim. Pour les élèves de maternelle qui prennent le bus, la réglementation impose la présence d'un adulte accompagnateur.



La personne qui assurait cet accompagnement lors de la navette « Avolsheim / Wolxheim et retour » à 13 h 20, ne sera bientôt plus en mesure de le faire. Aussi, nous sommes à la recherche de parents (ou grands-parents) qui accepteraient d'assurer bénévolement ce service.

Si vous êtes intéressé(e) et disponible (même si ce n'est qu'un jour dans la semaine), merci de vous faire connaître d'urgence auprès du maire au 03.88.38.11.68 ou par mail à [mairie@avolsheim.fr](mailto:mairie@avolsheim.fr). Merci par avance.

## LA DÉCLARATION DES REVENUS :

La campagne déclarative de l'impôt sur le revenu 2022 a



débuté le 7 avril par la remise à La Poste des déclarations « papier » et l'ouverture du service de déclaration en ligne.

La date limite de dépôt des déclarations « papier » est fixée au jeudi 19 mai 2022, y compris pour les usagers non-résidents, et au mercredi 8 juin 2022 pour les contribuables déclarants en ligne domiciliés dans le Bas-Rhin.

## FÊTE ANNUELLE DU CLUB DE GYM

L'association GYM AVOLSHEIM vous invite à découvrir la gymnastique artistique et sportive à l'école à l'occasion de sa fête annuelle le dimanche 5 juin 2022 de 14 h à 19 h à l'école du Schlotten.

Au programme de cette journée :

Dès le début d'après-midi, démonstrations de gymnastique sportive par des groupes de jeunes gymnastes, avec échauffement rythmé, travail des abdos en suspension à une barre, enchaînements sur une poutre. Une surprise clôturera la partie gymnique.

Ensuite, détente pour tous avec des jeux médiévaux et autres, des tartes flambées, un stand boissons/gâteau, une tombola avec des billets tous gagnants.

Venez vous amuser et découvrir auprès de Fabienne les différents cours proposés (baby gym, initiation gym, step et gym détente).



## ÉTAT CIVIL :

### Naissances :

10 mars : **TAYEBI Inaya, Kayma**

### Grands anniversaires :

18 mai : **Denise SCHMITT** 80 ans

22 mai : **Jeanne ZIMMERMANN** 80 ans

1<sup>er</sup> juin : **Jean Paul COSTANZER** 85 ans

Nous présentons nos sincères excuses à Mesdames Andrée SCHIBI et Nicole LUTHRINGER dont les 85 ans n'ont pas été mentionnés dans le dernier bulletin communal. Heureusement, nous n'avons pas manqué de leur rendre visite les 10 et 11 mars derniers pour leur souhaiter un bon anniversaire.

Nous les remercions pour leur indulgence.

### PACS :

12 avr. : **DAVID-VERDONCQ Laura et Thomas SCHRAMM**

## DON DU SANG

Veillez prendre note que les prochaines collectes auront lieu les mardis 5 juillet et 25 octobre 2022 à Soultz-les-Bains.



## MARATHON DU VIGNOBLE D'ALSACE

Le dimanche 26 juin prochain, la 16<sup>ème</sup> édition du marathon du vignoble d'Alsace traversera notre village. Soyez nombreux à venir encourager les participants, très souvent déguisés !

Les organisateurs recherchent encore quelques volontaires pour assurer le ravitaillement des coureurs dans le parc Audéoud et leur sécurité lors du passage dans notre village. Renseignements et inscriptions auprès de Christian : [christian.wagner@avolsheim.fr](mailto:christian.wagner@avolsheim.fr) ou au 06.82.65.52.59.



## Communauté de paroisses Sainte Edith Stein « Bruche, collines et coteaux »



- 15 mai : V<sup>ème</sup> Dimanche de Pâques  
10 h : Messe dominicale en l'église St Materne
- 23 mai : Rogations  
19 h : Messe au Dompeter, suivie de la procession à la source Ste Pétronille
- 26 mai : Solennité de l'Ascension du Seigneur  
10 h : Messe au Dompeter
- 29 mai : VII<sup>ème</sup> Dimanche de Pâques  
10 h : Messe dominicale en l'église St Materne, et célébration de la 1<sup>ère</sup> Communion
- 6 juin : Lundi de Pentecôte  
10 h : Messe au Dompeter
- 12 juin : Solennité de la Très-Sainte-Trinité  
10 h : Messe dominicale en l'église St Materne
- 26 juin : XIII<sup>ème</sup> Dimanche du T.O. (C)  
10 h : Messe au Dompeter et célébration de la fête patronale « St Pierre »

N.B. : A partir du 1<sup>er</sup> mai, tous les dimanches soir, à 18 h, célébration d'une messe à la chapelle Notre-Dame d'Altbronn

Abbé Jauffrey WALTER  
Curé-Doyen

## CONCOURS DE PÊCHE :

Le dimanche 12 juin aura lieu la traditionnelle matinée de pêche de l'A.P.P.A. aux étangs. Dès 9 h, les pêcheurs pourront s'adonner à leur passion au cours des 3 sessions prévues.

Quelques infos utiles :

Le billet de pêche est à 13 €.

Repas proposé à 13 € : jambon à l'os, frites et salade à volonté, dessert et café.

Pêche libre l'après-midi si vous avez mangé sur place.

Vente des cartes au Restaurant de la Gare, à la chocolaterie ANTONI ou chez Hubert MAGLOTT, président de l'A.P.P. Avolsheim (32 rue de la Paix à Avolsheim).



## EXPÉRIMENTATION DE LA COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Depuis plusieurs mois, le prix de l'électricité ne cesse d'augmenter. Cette hausse touche tout le monde, mais elle impacte plus fortement les collectivités territoriales qui, contrairement aux particuliers, ne bénéficient pas du bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement. Le risque est donc grand pour les collectivités de voir leurs tarifs s'envoler encore davantage à l'avenir et mettre à mal leurs finances. Face à cette situation, plus de 6 000 communes ont déjà fait le choix d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, aux heures où les rues sont peu ou pas fréquentées, afin de réduire leur consommation et leur facture d'électricité.

La mise en place de LED à Avolsheim a déjà permis de réduire notre consommation d'énergie, mais pour poursuivre notre effort d'économie d'énergie et éviter la répercussion des futures hausses de prix sur les impôts locaux, nous avons décidé d'expérimenter à notre tour l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 6 h.

En plus de **réduire nos dépenses d'énergie**, cette démarche permettra aussi de **réduire notre impact environnemental**. L'éclairage public participe en effet à l'augmentation des émissions de CO2 dans l'atmosphère. Son interruption sera donc aussi un moyen de **lutter contre le changement climatique**.

Cette coupure permettra également de **protéger la biodiversité** : en effet, l'éclairage nocturne perturbe les écosystèmes en dérégulant les rythmes circadiens (jour/nuit), avec des incidences graves : ce dérèglement est la 2<sup>ème</sup> cause de disparition des insectes, il est aussi l'un des responsables de la forte réduction de la pollinisation de la flore.

Ajoutons que l'extinction nocturne de l'éclairage public contribuera à **protéger la santé humaine** (la pollution lumineuse générée par l'éclairage public perturbe le bien-être et le sommeil). Elle nous offrira en outre le plaisir simple de redécouvrir un ciel constellé d'étoiles. Quant à la sécurité, les études menées par plusieurs villes en ayant fait l'expérimentation, ont montré que ces coupures n'avaient pas d'incidence sur la sécurité routière (au contraire, les véhicules roulent moins vite), pas plus que sur le niveau de délinquance. Rappelons que 80% des cambriolages ont lieu en journée...

